

SOCIETE

Tuée parce que trop indépendante ?

Assassinat À Oullins (Rhône), un jeune garçon est accusé d'avoir tué sa grande sœur dont il ne supportait pas le « mode de vie ».

Une jeune femme de vingt-deux ans dont le mode de vie ne convenait apparemment pas à son jeune frère de dix-sept ans est morte à Oullins (Rhône). Le corps calciné de cette femme d'origine maghrébine a été découvert le 1er juillet par des pompiers qui intervenaient sur un incendie volontaire dans une cave. La tête de la victime était recouverte d'un sac en plastique et un tuyau d'arrosage était enroulé autour de son corps, accreditant la thèse d'un homicide. Le parquet de Lyon a requis le mandat de dépôt à l'encontre du jeune frère, interpellé en début de semaine parce qu'il présentait lui-même de « sérieuses brûlures » aux jambes, pour lesquelles il avait des « explications farfelues », selon une source judiciaire. Bien que niant les faits, le garçon a été mis en examen pour « homicide volontaire ». Il est présenté comme « violent » et « religieux » et n'acceptant pas le mode de vie de sa sœur aînée qui entretenait une relation avec son petit ami.

Cette nouvelle affaire dramatique ne surprend pas Sarah Oussekiné, responsable de l'association Voix d'elles, rebelles, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). « Nous sommes quotidiennement confrontés à des jeunes femmes menacées par leur famille et qui appellent à l'aide. Ce qui est dramatique, c'est que, sur ce sujet, on a l'impression qu'en parler suffit à régler le problème alors que ces filles se retrouvent dans des situations terribles. Elles risquent d'être séquestrées, maltraitées, et, trop souvent, quand elles ont besoin d'un coup de pouce, personne n'est là pour répondre. »

Sarah Oussekiné regrette que la société ne reconnaisse pas la souffrance de ces jeunes femmes courageuses qui cherchent à s'émanciper. « Il y a une grosse hypocrisie. Par exemple, quand nous sommes saisies de demandes d'hébergement, nous sommes démunies. Il n'y a pas de volonté politique de régler ce problème : on ne donne pas aux associations les moyens d'agir. » En l'occurrence, Voix d'elles, rebelles doit se contenter d'une subvention de 4 000 euros par an... qui pourrait encore baisser bientôt.

Dany Stive